

Euthanasie : comment j'ai changé d'avis et suis désormais contre...

Nicolas Bonnemaïson, médecin urgentiste à Bayonne, est accusé d'avoir euthanasié quatre patients. Le blogueur Matthieu Creux explique comment il a évolué sur cette question ô combien subjective...

Avec Matthieu
Creux

L'urgentiste Bonnemaïson en ce moment, Chantal Sébire et Rémy Salvat en 2008, Laurence Tramois en 2007 ou Christine Malèvre en 2005... **Jusqu'à il y a quelques mois, j'étais pour la légalisation très encadrée et sous conditions (au pluriel) de l'euthanasie en France.** Depuis l'année dernière et une rencontre avec Nora Berra, alors nouvelle secrétaire d'État chargée de la Santé (après avoir été un temps secrétaire d'État chargée des Aînés), ma position a évolué.

Estimant que les principes de liberté et de responsabilité individuelles devaient primer sur le carcan que la société sait souvent imposer aux uns et aux autres, mon côté libéral offrait son soutien aux défenseurs du libre arbitre.

Après tout, puisque je réservais l'euthanasie aux cas médicaux où la souffrance ne peut être diminuée et où l'avancée de la maladie est irréversible, quels qu'en soient les traitements administrés, pourquoi interdire à ceux qui ne vont pas s'en sortir et qui souffrent sans commune mesure avec ce que les "vivants" connaissent de décider du moment de leur mort, entouré de leurs familles ou "en écoutant Bach", comme l'écrivait en 1979 Michel Lee Landa, écrivain et fondateur de l'association pour le droit de mourir dans la dignité.

Pourtant, après avoir écouté Nora Berra et Jean Leonetti, médecin, auteur de la Loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie (votée après l'affaire Vincent Humbert de 2003), il s'avère que la population réellement en demande d'euthanasie n'est quasi-exclusivement constituée que de personnes très souffrantes, pendant longtemps mal soignées, abandonnées par leurs proches et qui, honteuses du regard des autres devant leurs situations, demandent à en finir. C'est important de le savoir car **souvent, ceux qui réfléchissent à l'euthanasie sont bien différents de ceux qui finiront par sérieusement y penser.**

Face à cette situation, **il m'apparaît maintenant troublant de n'apporter que l'euthanasie comme saine solution. C'est plutôt un aveu d'échec.** En effet :

- La douleur ? Les progrès pour faire la faire disparaître ou l'atténuer par sédation sont perceptibles chaque année et permettent aujourd'hui, d'après les médecins, un accompagnement humain de la fin de vie. En témoignent les 520 000 décès par an dans la dignité dans les services des soins palliatifs des hôpitaux français.
- Le sentiment d'abandon ? Il est impensable que la société se penche d'abord sur la question de l'euthanasie avant de se résoudre à juguler la solitude des mourants. Faciliter la venue des familles (aide financière au transport, résidence des familles accolées aux hôpitaux, etc..), présence médicale ou initiative associative : il n'est pas normal qu'on en laisse « pourrir » seuls au fond du trou sans aucun regard, sans aucune aide.
- L'opprobre vis-à-vis des malades ? Une fois qu'ils souffriront moins et qu'ils seront entourés, gageons que la sensation d'être "dérangeants" s'effacera d'elle-même chez les malades, avec leurs envies de mourir.

Aujourd'hui, la loi Leonetti paraît être une loi juste et équilibrée. La loi interdit strictement l'euthanasie active, c'est-à-dire donner délibérément la mort à autrui. En parallèle, l'acharnement thérapeutique, après décision collégiale du corps médical et l'accord du patient ou de sa famille, est aussi interdit lorsque la poursuite des soins est jugée inutile, disproportionnée et « n'ayant d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie ». De plus, toujours dans l'optique de préserver la dignité du malade, la loi oblige les médecins à pratiquer des soins palliatifs en soulageant la douleur du patient avant sa mort, tout en accompagnant les proches.

En résumé, aujourd'hui, en France, on a le droit de ne pas continuer à vivre, mais on n'a pas le droit de demander la mort.

Excepté quelques rares positions personnelles, l'UMP, le Modem et le FN sont contre l'euthanasie et souhaitent le maintien en l'état de la loi Leonetti. Le Parti socialiste, Europe écologie, le Parti de gauche et le reste de la gauche française (sauf Ségolène Royal, très réservée) sont tous favorables à une loi autorisant l'euthanasie active.